

Réunion du Conseil Municipal du 23 Octobre 2019

Salle du Conseil à 18h30

Point à l'ordre du jour :

- Port de St Vaast la Hougue – Création d'un comptoir culturel et touristique – Approbation du dossier d'avant projet sommaire – avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage

Membres du Conseil Municipal (connus) :

- Jean LEPETIT
- Gilles AUGER
- Yolande JORE (pouvoir G. DOUCET)
- Jean François CLAUDE
- Daniel SIMON
- Elisabeth OURY
- Fabienne BARBIER

Auditeurs libres :

- Lucien POIROT

Approbation compte rendu du 14/10/2019

- Modification des dates des premières réunions
- Adoption à la majorité, 2 abstentions

Présentation du projet sur écran par Cabinet Architecte

- Plan de masse identique à celui présenté en Janvier 2019 (joint au compte rendu)
- Site exceptionnel avec beaucoup de potentialité
- Aucune information sur réaménagement de la zone technique (C). Aucune information sur le réaménagement de l'environnement
- Présentation des différentes parties « (A et B) »
 - Parvis
 - Hall d'accueil entièrement vitré et salle de projection en rez-de-chaussée
 - Accès terrasse 1 et terrasse 2
 - Bureaux personnel Office du Tourisme et Tatihou
 - Emplacement panneaux photovoltaïques
 - Emplacement ascenseur utilisable par les handicapés uniquement pendant les ouvertures de bureau
 - Emplacement transfo et toilettes publiques
 - Pas d'accès handicapés
 - Pas d'accès entre l'école de voile et la zone technique
- Présentation de 3 vues avec insertion des bâtiments (présentation qui sera jointe au permis de construire)
 - Vue à partir de la rue de Réville (à la hauteur du 11)
 - Vue de la façade devant le château
 - Vue à partir du quai Vauban (à la hauteur de la « Bisquine)
- Durée des travaux de 16 à 18 mois avec impact important sur le fonctionnement de la zone technique pendant le gros œuvre
- L'aspect des bâtiments se fera à l'aide de bardage en bois brulé tout en gardant un aspect naturel, meilleure résistance aux agressions marines

Intervention G. AUGER

- Suite à la réunion du CA de la SPL
 - Prise en charge de la réorganisation zone technique et environnement par la SPL

- Pour cette réorganisation, qui devrait apporter une amélioration du fonctionnement, elle se fera avec consultation des usagers
- Le financement de cette réorganisation sera pris en charge par le département pour un montant de 800 000€
- Sur la zone technique il y aura restitution des places prises par les bâtiments
- Il faudra assurer le moins de gêne possible aux usagers pendant les travaux
- Stockage des bateaux de l'école de voile à proximité de la cale à la place de la petite cabane actuelle avec réaménagement de la surface
- Pour les anciens locaux de l'école de voile (sans extension) leurs réutilisations peuvent être envisagées avec les associations, le service technique de la Spl, la Marina. Cet ensemble devra être relooké.
- Cette réorganisation ne devrait plus permettre l'installation des forains dans la zone technique. A cet effet d'autres zones sont à prévoir. Discussions en cours entre forains et municipalité

Intervention Jean LEPETIT

- Le bâtiment où se trouvait la billetterie de Tatihou appartient au Département, pas d'avis sur sa réutilisation
- Le bâtiment de l'office du tourisme appartient à la commune, pas d'avis sur sa réutilisation
- Parkings à repenser en globalité, l'espace actuel est nettement améliorable. Devra nécessiter une étude complémentaire au projet du Comptoir
- Le devant du bâtiment sera dédié « piétons » avec parvis
- Avant délibération du conseil municipal
 - C'est un avant projet
 - Il nécessitera l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
 - Il devra respecter les règles de l'urbanisme
 - C'est un projet ambitieux, majeur, important pour la commune et indispensable pour garder l'école de voile
 - C'est un atout d'attractivité économique et commerciale
 - Etre contre ou s'abstenir c'est fragilisé le projet

Délibération

- Adoption du projet à la majorité, 2 abstentions